

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-588

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2017-588

**Parempuyre - Projet urbain partenarial - Aménagement des voiries connexes au lotissement Fontanieu "Le Clos d'Athena" - Lancement de la procédure de la déclaration d'utilité publique -
Approbation - Décision - Autorisation**

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par convention signée le 6 janvier 2016, Bordeaux Métropole s'est engagée auprès de Gironde Habitat, à aménager les accès du nouveau lotissement aux voiries principales parempuyriennes ainsi qu'à requalifier les voiries secondaires limitrophes au lotissement.

Les aménagements des voiries métropolitaines requièrent l'acquisition de foncier. Les négociations amiables ont débuté, et déjà, plusieurs riverains ont refusé l'offre de Bordeaux Métropole. Afin de s'assurer de la maîtrise foncière, il est nécessaire d'obtenir une Déclaration d'utilité publique (DUP), pour acquérir, le cas échéant, par voie d'expropriation.

Ces différents aménagements seront financés pour partie par Gironde Habitat et Bordeaux Métropole dans le cadre du PUP Fontanieu et par le Fonds d'intervention communal (FIC) de Parempuyre.

Caractéristiques de l'aménagement projeté :

La convention de Projet urbain partenarial (PUP), cadre la chronologie des aménagements de voirie à réaliser par Bordeaux Métropole autour du nouveau lotissement Fontanieu de Gironde Habitat.

Dans un premier temps il s'agit de recalibrer les voies d'accès entre le lotissement et les voies structurantes de Parempuyre : la rue Bensac jusqu'à la route de Macau, la rue de la brigade Carnot, et la rue des Ardillères jusqu'à la rue de Ségur. Ces tronçons présenteront une largeur de chaussée de 6m et seront pourvus de trottoirs bilatéraux.

Par la suite, seront aménagés le reste de la rue Bensac jusqu'à la rue Maurice Fillon (chaussée de 5 m avec trottoirs bilatéraux et stationnements latéraux à hauteur d'au moins une place par parcelle) et la rue Maurice Fillon jusqu'à la rue des Ardillères, conservée en sens unique de circulation et double sens cyclable (avec trottoir unilatéral et stationnements latéraux à hauteur d'au moins une place par parcelle).

Le coût prévisionnel pour la réalisation de cette opération (acquisitions foncières, travaux de voirie, d'assainissement pluvial) est de 2 021 000 €.

La mise en œuvre de ce projet nécessite des emprises foncières. Le lancement de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique s'avère donc nécessaire, dans le cas de procédures d'expropriation.

A cet effet le Conseil métropolitain est appelé à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde, l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

S'agissant des conséquences du projet sur l'environnement, le projet n'est pas soumis à l'examen au cas par cas ni de fait à étude d'impact.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5217-2,

VU le Code de l'urbanisme, notamment l'article L 103-2,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L 122-1 et suivants concernant le champ d'application des études d'impact,

VU le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment ses articles L1 et suivants et R121-1 et suivants,

VU la délibération n° 2016-773 du 16 décembre 2016,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) en date du 30 novembre 2016.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder aux acquisitions foncières précitées, le cas échéant par voie d'expropriation, et donc d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à la réalisation des aménagements des voiries connexes du PUP Fontanieu sur la commune de Parempuyre,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à requérir auprès de Monsieur le Préfet de la Gironde l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire conjointe, en vue d'obtenir la déclaration d'utilité publique des travaux relatifs à l'aménagement des voiries connexes du PUP Fontanieu sur la commune de Parempuyre pour permettre d'éventuelles expropriations,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités entraînées par ce projet d'aménagement de voirie, à signer les actes et tous les autres documents à intervenir,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président, quel que soit le montant de l'acquisition, par dérogation aux dispositions du n° 33° de la délibération n° 2016/773 du 16 décembre 2016, à acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet à l'amiable au vu de l'estimation de la Direction de l'immobilier de l'Etat, ou le cas échéant, par voie d'expropriation,

Les dépenses seront imputées au budget principal sur l'opération 05P0750066 – chapitre 21 – article 2112 – fonction 844,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution des travaux correspondants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 OCTOBRE 2017 PUBLIÉ LE : 16 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Michel DUCHENE
--	--